

LIGUE ALVERGNE
RHONE-ALPES
ATHLETISME



LIVRET HIVERNAL

CADETS à MASTERS

2019/2020

MàJ le 16/12/19

- Calendrier
- Conditions de Participation
- Minima

Partenaires officiels



Epreuves Combinées et Marche en salle



**Epreuves combinées CJES Auvergne Rhône-Alpes
Compétition qualificative aux pré-régionaux et régionaux EC :
30 Novembre et 1^{er} Décembre 2019
et marche athlétique : dimanche 1^{er} Décembre 2019
Aubière (Stadium Jean PELLEZ - 44 rue Pasteur 63170 Aubière)**

1 - Présentation de l'épreuve :

Cette compétition correspondant au tour départemental est organisée sur 1 seul site pour tous les comités de la ligue AURA d'athlétisme.

Pentathlon CAF JUF ESF SEF F40 F45 M40 M45, heptathlon CAM JUM ESM SEM, 3000m marche CAF JUF ESF SEF MAF et 5000m marche CAM JUM ESM SEM MAM

Des épreuves ouvertes (sans minima) sont proposées le samedi :

- 200m CJES et 400m JES

2 - Conditions de participation pour les athlètes de la ligue AURA

- Pas de condition de minima

Engagements en ligne sur le site AURA (avant le mercredi 27 novembre 23h59)

3 - Conditions de participation pour les athlètes HORS LIGUE

- Avoir réalisé, en 2019, dans une compétition officielle enregistrée sur SIFFA les minima «2020 et hors AURA» du tableau pages 16 et 17 (voir les performances par catégories):

Demande d'engagement en ligne à compléter au plus tard le lundi 9 Décembre 2019

Site AURA rubrique compétition / championnats

- Acquitter sur place, le jour de la compétition, un droit de participation de 15 € par athlète (à l'ordre de la ligue Auvergne Rhône-Alpes d'Athlétisme).

4 – informations complémentaires

- **Engagements en ligne du jury sur le site AURA** (avant le mercredi 27 novembre 23h59) en respectant les quotas indiqués dans ce livret p.18.
- L'horaire prévisionnel sera consultable sur le site AURA. L'horaire définitif sera mis en ligne sur le même site le jeudi précédent la compétition (après clôture des engagements).
- Les clubs engageant des athlètes sur les épreuves ouvertes doivent fournir un jury spécifique correspondant voir p.18.
- Contact CSO pour cette compétition : Jean-Claude MARIE et Michel MOREL (EC) et Jean Louis LAFLEUR (marche athlétique) - voir e-mail en fin de livret

Pré-régionaux CJES Auvergne Rhône-Alpes
Epreuves combinées : 14 et 15 Décembre 2019
et marche athlétique : dimanche 15 Décembre 2019
Lyon(Halle Stéphane DIAGANA - 4 rue Victor Schoelcher, 69009 Lyon)

1 - Présentation de l'épreuve :

Cette épreuve se déroule sur un seul site pour les 3 zones (Loire et Volcans, Vallée du Rhône et Alpes). Pentathlon CAF JUF ESF SEF F40 F45 M40 M45, heptathlon CAM JUM ESM SEM, 3000m marche CAF JUF ESF SEF MAF et 5000m marche CAM JUM ESM SEM MAM.

Des épreuves ouvertes (sans minima) compléteront le programme :

- le samedi, 200m CJES F et M, 800m JES F et M.
- le dimanche, un 2000m marche pour les BEF/BEM et ouverture du 3000m marche au MIF et MIM.

2 - Conditions de participation pour les athlètes de la ligue AURA

- Avoir réalisé, entre le 1er novembre 2019 et le 8 décembre 2019, dans une compétition officielle enregistrée sur SIFFA les minima «2020» du tableau pages 12 et 13 : voir les performances par catégories

Confirmation d'engagements en ligne sur le site AURA (avant le mercredi 11 décembre 23h59)

- Ou avoir été qualifié aux Championnats de France 2019 d'épreuves combinées, Salle ou Piste.
- Confirmation d'engagements en ligne sur le site AURA** (avant le mercredi 11 décembre 23h59)
- Ou avoir réalisé, en 2019 (avant le 1er novembre), dans une compétition officielle enregistrée sur SIFFA, les minima «2020 et hors AURA» du tableau p. 16 et 17 (voir les performances par catégories):

Demande d'engagement en ligne à compléter au plus tard le lundi 9 Décembre 2019 :
Site AURA rubrique compétition / championnats

3 - Conditions de participation pour les athlètes HORS LIGUE

- Avoir réalisé, en 2019, dans une compétition officielle enregistrée sur SIFFA les minima «2020 et hors AURA» du tableau pages 16 et 17 (voir les performances par catégories):

Demande d'engagement en ligne à compléter au plus tard le lundi 9 Décembre 2019
Site AURA rubrique compétition / championnats

- Acquitter sur place, le jour de la compétition, un droit de participation de 15 € par athlète (à l'ordre de la ligue Auvergne Rhône-Alpes d'Athlétisme).

4 – informations complémentaires

- **Engagements en ligne du jury sur le site AURA** (avant le mercredi 11 Décembre 23h59) en respectant les quotas indiqués dans ce livret p.18.
- L'horaire prévisionnel sera consultable sur le site AURA. L'horaire définitif sera mis en ligne sur le même site le jeudi précédent la compétition (après clôture des engagements).
- Les clubs engageant des athlètes sur les épreuves ouvertes doivent fournir un jury spécifique correspondant voir p.18.
- Contact CSO pour cette compétition : Jean-Claude MARIE et Michel MOREL (EC) et Jean Louis LAFLEUR (marche athlétique) - voir e-mail en fin de livret

Championnat CJES Auvergne Rhône-Alpes
Epreuves combinées : 18 et 19 Janvier 2020
Et Marche athlétique : dimanche 19 Janvier 2020
Lyon (Halle Stéphane DIAGANA - 4 rue Victor Schoelcher, 69009 Lyon)

1 - Présentation de l'épreuve :

Championnat régional AURA : pentathlon CAF JUF ESF SEF, heptathlon CAM JUM ESM SEM, 3000m marche CAF JUF ESF SEF et 5000m marche CAM JUM ESM SEM

Des épreuves ouvertes (sans minima) sont proposées le samedi : 200m CJESM M et F

2 - Conditions de participation pour les athlètes de la ligue AURA

- Avoir réalisé, entre le 1er novembre 2019 et le 12 janvier 2020, dans une compétition officielle enregistrée sur SIFFA les minima «2020» du tableau pages 14 et 15 (voir les performances par catégories):

Confirmation d'engagements en ligne sur le site AURA (avant le mercredi 15 janvier 23h59)

- Ou avoir été qualifié aux Championnats de France 2019 d'épreuves combinées, Salle ou Piste.

Confirmation d'engagements en ligne sur le site AURA (avant le mercredi 15 janvier 23h59)

- Ou avoir réalisé, en 2019 (avant le 1er novembre), dans une compétition officielle enregistrée sur SIFFA, les minima «2020 et hors AURA» du tableau p. 14 et 15 (voir les performances par catégories):

Demande d'engagement en ligne à compléter au plus tard le lundi 13 janvier 2020 :
Site AURA rubrique compétition / championnats

3 - Conditions de participation pour les athlètes HORS LIGUE

- Avoir réalisé, en 2019 ou 2020, dans une compétition officielle enregistrée sur SIFFA les minima «2020 et hors AURA» du tableau pages 16 et 17 (voir les performances par catégories):

Demande d'engagement en ligne à compléter au plus tard le lundi 13 janvier 2020 :
Site AURA rubrique compétition / championnats

- Acquitter sur place le jour de la compétition un droit de participation de 15 € par athlète (à l'ordre de la ligue Auvergne Rhône-Alpes d'Athlétisme).

4 – informations complémentaires

- **Engagements en ligne du jury sur le site AURA** (avant le mercredi 15 janvier 23h59) en respectant les quotas indiqués dans ce livret p.18.
- L'horaire prévisionnel sera consultable sur le site AURA. L'horaire définitif sera mis en ligne sur le même site le jeudi précédent la compétition (après clôture des engagements).
- Les clubs engageant des athlètes sur les épreuves ouvertes doivent fournir un jury spécifique correspondant voir p.18.
- Contact CSO pour cette compétition : Jean-Claude MARIE et Michel MOREL (EC) et Jean Louis LAFLEUR (marche athlétique) - voir e-mail en fin de livret

Epreuves individuelles CJES en salle

Championnat de Zone Vallée du Rhône AuRA

Individuels CJES :

Samedi 11 Janvier 2020 à Lyon (zone Vallée du Rhône hors demi-fond)

1 - Présentation de l'épreuve :

Cette compétition pré-régionale se déroule sur 3 organisations distinctes à 3 dates distinctes :

- La zone Vallée du Rhône à Lyon concerne les comités 01, 07-26 et 69.
- la compétition se déroule sur une seule journée (Samedi uniquement)
- les épreuves de demi-fond ne figurent pas au programme sur cette date et sont prévues dans le cadre du championnat de la zone Loire et Volcans le samedi 18 janvier 2020. Il est néanmoins possible de s'engager Hors Championnat le dimanche 12 Janvier lors du championnat de zone Alpes.
- les épreuves de marche ne figurent pas au programme de cette compétition et sont prévues dans le cadre du championnat pré-régional d'épreuves combinées le dimanche 15 décembre 2019

2 - Conditions de participation pour les athlètes CA JU ES SE de la ligue AURA

- Avoir réalisé, entre le 1er novembre 2019 et le 6 janvier 2020, dans une compétition officielle enregistrée sur SIFFA les minima «2020 » du tableau pages 12 et 13 (voir les performances par catégories) : **Confirmation d'engagements en ligne sur le site AURA** (avant le mercredi 8 janvier 23h59)
- Ou avoir été qualifié aux Championnats de France 2019 en Salle.
Confirmation d'engagements en ligne sur le site AURA (avant le mercredi 8 janvier 23h59)
- Ou avoir réalisé, en 2019 (avant le 1er novembre), dans une compétition officielle enregistrée sur SIFFA, les minima «2020 et hors AURA» du tableau p. 16 et 17 (voir les performances par catégories):
Demande d'engagement en ligne à compléter au plus tard le lundi 6 janvier 2020 :
Site AURA rubrique compétition / championnats

3 - Conditions de participation pour les athlètes HORS LIGUE

- Avoir réalisé, en 2019 ou 2020, dans une compétition officielle enregistrée sur SIFFA les minima «2020 et hors AURA» du tableau pages 16 et 17 (voir les performances par catégories):
Demande d'engagement en ligne à compléter au plus tard le lundi 6 janvier 2020 :
Site AURA rubrique compétition / championnats - Acquitter sur place le jour de la compétition un droit de participation de 15 € par athlète (à l'ordre de la ligue Auvergne Rhône-Alpes d'Athlétisme).

4 – informations complémentaires

- **Engagements en ligne du jury sur le site AURA** (avant le mercredi 8 janvier 23h59) en respectant les quotas indiqués dans ce livret p.18.
- Les permutations entre zones ne seront pas acceptées sauf dérogation pour les étudiants résidant dans une autre zone.
- Les horaires prévisionnels seront consultables sur le site AURA. Les horaires définitifs seront mis en ligne sur ce site le jeudi précédent la compétition (après clôture des engagements).
- Contact CSO pour cette compétition Michel CLAIRE (CSO AURA) et Fabien LOIRAT (zone VDR), voir coordonnées en fin de livret.

Championnat de Zone Alpes AuRA

Individuels CJES :

Dimanche 12 Janvier 2020 à Lyon (zone Alpes dont demi-fond)

1 - Présentation de l'épreuve :

Cette compétition pré-régionale se déroule sur 3 organisations distinctes à 3 dates distinctes :

- La zone Alpes à Lyon concerne les comités 38, 73 et 74.
- la compétition se déroule sur une seule journée (Dimanche uniquement)
- les épreuves de marche ne figurent pas au programme de cette compétition et sont prévues dans le cadre du championnat pré-régional d'épreuves combinées le dimanche 15 décembre 2019

2 - Conditions de participation pour les athlètes CA JU ES SE de la ligue AURA

- Avoir réalisé, entre le 1er novembre 2019 et le 6 janvier 2020, dans une compétition officielle enregistrée sur SIFFA les minima «2020 » du tableau pages 12 et 13 (voir les performances par catégories): **Confirmation d'engagements en ligne sur le site AURA** (avant le mercredi 8 janvier 23h59)
- Ou avoir été qualifié aux Championnats de France 2019 en Salle.

Confirmation d'engagements en ligne sur le site AURA (avant le mercredi 8 janvier 23h59)

- Ou avoir réalisé, en 2019 (avant le 1er novembre), dans une compétition officielle enregistrée sur SIFFA, les minima «2020 et hors AURA» du tableau p. 16 et 17 (voir les performances par catégories):

Demande d'engagement en ligne à compléter au plus tard le lundi 6 janvier 2020 :

Site AURA rubrique compétition / championnats

3 - Conditions de participation pour les athlètes HORS LIGUE

- Avoir réalisé, en 2019 ou 2020, dans une compétition officielle enregistrée sur SIFFA les minima «2019 et hors AURA» du tableau pages 16 et 17 (voir les performances par catégories):

Demande d'engagement en ligne à compléter au plus tard le lundi 6 janvier 2020 :

Site AURA rubrique compétition / championnats - Acquitter sur place le jour de la compétition un droit de participation de 15 € par athlète (à l'ordre de la ligue Auvergne Rhône-Alpes d'Athlétisme).

4 – informations complémentaires

- **Engagements en ligne du jury sur le site AURA** (avant le mercredi 8 janvier 23h59) en respectant les quotas indiqués dans ce livret p.18.
- Les permutations entre zones ne seront pas acceptées sauf dérogation pour les étudiants résidant dans une autre zone.
- Les horaires prévisionnels seront consultables sur le site AURA. Les horaires définitifs seront mis en ligne sur ce site le jeudi précédent la compétition (après clôture des engagements).
- Contact CSO pour cette compétition Michel CLAIRE (CSO AURA) et Alain BONARDI (zone ALP), voir coordonnées en fin de livret.

Championnat de Zone Loire et Volcans AuRA

Individuels CJES + demi-fond zone Vallée du Rhône

+ Championnat AURA Masters

le Samedi 18 Janvier 2020 à Aubière

1 - Présentation de l'épreuve :

Cette compétition pré-régionale se déroule sur 3 organisations distinctes à 3 dates distinctes :

- La zone Loire et Volcans à Aubière concerne les comités 03, 15, 42, 43 et 63.
- la compétition se déroule sur une seule journée (Samedi uniquement)
- les épreuves de demi-fond de la zone Vallée du Rhône sont organisées dans le cadre de cette compétition.
- Cette organisation sert de support au championnat régional Masters
- les épreuves de marche ne figurent pas au programme de cette compétition et sont prévues dans le cadre du championnat pré-régional d'épreuves combinées le dimanche 15 décembre 2019

2 - Conditions de participation pour les athlètes CA JU ES SE de la ligue AURA

- Avoir réalisé, entre le 1er novembre 2019 et le 13 janvier 2020, dans une compétition officielle enregistrée sur SIFFA les minima «2020 » du tableau pages 12 et 13 (voir les performances par catégories) : **Confirmation d'engagements en ligne sur le site AURA** (avant le mercredi 15 janvier 23h59)
- Ou avoir été qualifié aux Championnats de France 2019 en Salle.
Confirmation d'engagements en ligne sur le site AURA (avant le mercredi 15 janvier 23h59)
- Ou avoir réalisé, en 2019 (avant le 1er novembre), dans une compétition officielle enregistrée sur SIFFA, les minima «2020 et hors AURA» du tableau p. 16 et 17 (voir les performances par catégories):
Demande d'engagement en ligne à compléter au plus tard le lundi 13 janvier 2020 :
Site AURA rubrique compétition / championnats

3 - Conditions de participation pour les athlètes MASTERS de la ligue AURA dans le cadre du championnat régional Masters

- Sans minima : **Engagements en ligne sur le site AURA** (avant le mercredi 15 janvier 23h59)

4 - Conditions de participation pour les athlètes HORS LIGUE

- Avoir réalisé, en 2019 ou 2020, dans une compétition officielle enregistrée sur SIFFA les minima «2020 et hors AURA» du tableau pages 16 et 17 (voir les performances par catégories – pas de minima pour masters):
Demande d'engagement en ligne à compléter au plus tard le lundi 13 janvier 2020 :
Site AURA rubrique compétition / championnats - Acquitter sur place le jour de la compétition un droit de participation de 15 € par athlète (à l'ordre de la ligue Auvergne Rhône-Alpes d'Athlétisme).

5 – informations complémentaires

- **Engagements en ligne du jury sur le site AURA** (avant le mercredi 15 janvier 23h59) en respectant les quotas indiqués dans ce livret p.18.
- Les permutations entre zones ne seront pas acceptées sauf dérogation pour les étudiants résidant dans une autre zone.
- Un conventionnement entre la zone Loire et volcans et l'ex-Limousin mentionnera les conditions d'inscriptions.
- Les horaires prévisionnels seront consultables sur le site AURA. Les horaires définitifs seront mis en ligne sur ce site le jeudi précédent la compétition (après clôture des engagements).
- Contact CSO pour cette compétition Michel CLAIRE (CSO AURA) et Thierry LAURON (zone LEV) – voir coordonnées en fin de livret.

Championnat Auvergne Rhône-Alpes Individuel CJES: 25 et 26 Janvier 2020 à Aubière (Stadium Jean PELLEZ - 44 rue Pasteur 63170 Aubière)

1 - Présentation de l'épreuve :

Championnat régional AURA : incluant toutes les épreuves du championnat de France individuel en salle de chacune des catégories CAF, JUF, ESF, SEF, CAM, JUM, ESM et SEM.

2 - Conditions de participation pour les athlètes de la ligue AURA

- Avoir réalisé, entre le 1er novembre 2019 et le 20 janvier 2020, dans une compétition officielle enregistrée sur SIFFA les minima «2020» du tableau pages 14 et 15 (voir les performances par catégories):

Confirmation d'engagements en ligne sur le site AURA (avant le mercredi 22 janvier 23h59)

- Ou avoir été qualifié aux Championnats de France 2019 en Salle.

Confirmation d'engagements en ligne sur le site AURA (avant le mercredi 22 janvier 23h59)

- Ou avoir réalisé, en 2019 (avant le 1er novembre), dans une compétition officielle enregistrée sur SIFFA, les minima «2020 et hors AURA» du tableau p. 16 et 17 (voir les performances par catégories) :

Demande d'engagement en ligne à compléter au plus tard le lundi 20 janvier 2020 :
Site AURA rubrique compétition / championnats

3 - Conditions de participation pour les athlètes HORS LIGUE

- Avoir réalisé, en 2019 ou 2020, dans une compétition officielle enregistrée sur SIFFA les minima «2019 et hors AURA» du tableau pages 16 et 17 (voir les performances par catégories):

Demande d'engagement en ligne à compléter au plus tard le lundi 20 janvier 2020 :
Site AURA rubrique compétition / championnats

- Acquitter sur place le jour de la compétition un droit de participation de 15 € par athlète (à l'ordre de la ligue Auvergne Rhône-Alpes d'Athlétisme).

4 – informations complémentaires

- **Engagements en ligne du jury sur le site AURA** (avant le mercredi 22 janvier 23h59) en respectant les quotas indiqués dans ce livret p.18.
- L'horaire prévisionnel sera consultable sur le site AURA. L'horaire définitif sera mis en ligne sur le même site le jeudi précédent la compétition (après clôture des engagements).
- Contact CSO pour cette compétition Michel CLAIRE et Alain BONARDI – voir coordonnées en fin de livret.

Lancers Hivernaux

CJES



Pré-régionaux Auvergne Rhône-Alpes
Lancers hivernaux CJES, 2 sites proposés :
Samedi 18 Janvier 2020 Chambéry – Stade du Mas Barral
Dimanche 19 Janvier 2020 à Aubière – Complexe sportif des
Cézeaux

1 - Présentation de l'épreuve :

Cette épreuve se déroule sur 2 sites pour les 3 zones (Loire et volcans, Vallée du Rhône, Alpes). Les engagements peuvent être faits indifféremment sur l'un ou l'autre des 2 sites quelle que soit sa zone d'appartenance.

2 - Conditions de participation pour les athlètes de la ligue AURA

- Pas de condition de minima :
Engagements en ligne sur le site AURA (avant le mercredi 15 janvier 23h59)

3 - Conditions de participation pour les athlètes HORS LIGUE

- Avoir réalisé, en 2019 ou 2020, dans une compétition officielle enregistrée sur SIFFA les minima «2020 et hors AURA» du tableau page suivante (voir les performances par catégories):
Demande d'engagement en ligne à compléter au plus tard le lundi 13 janvier 2020 :
Site AURA rubrique compétition / championnats

4 – informations complémentaires

- ***Engagements en ligne du jury sur le site AURA (avant le mercredi 15 janvier 23h59)*** en respectant les quotas indiqués dans ce livret p.18.
- L'horaire prévisionnel sera consultable sur le site AURA. L'horaire définitif sera mis en ligne sur le même site le jeudi précédent la compétition (après clôture des engagements).
- Contact CSO pour cette compétition Jean Marc REVOL – voir coordonnées en fin de livret

Championnat Auvergne Rhône-Alpes

Lancers hivernaux CJES : **le dimanche 2 Février 2020**

Vénissieux – stade du Rhône

1 - Présentation de l'épreuve :

Championnat régional AURA : disque, marteau et javelot pour chacune des catégories CAF, JUF, ESF, SEF, MAF, CAM, JUM, ESM, SEM et MAM.

2 - Conditions de participation pour les athlètes de la ligue AURA

- Pas de condition de minima

Engagements en ligne sur le site AURA (avant le mercredi 29 janvier 23h59)

3 - Conditions de participation pour les athlètes HORS LIGUE

- Avoir réalisé, en 2019 ou 2020, dans une compétition officielle enregistrée sur SIFFA les minima «2020 et hors AURA » du tableau en bas de cette page (voir les performances par catégories) :

Demande d'engagement en ligne à compléter au plus tard le lundi 27 janvier 2020 :

Site AURA rubrique compétition / championnats

4 – informations complémentaires

- **Engagements en ligne du jury sur le site AURA** (avant le mercredi 29 janvier 23h59) en respectant les quotas indiqués dans ce livret p.18.
- L'horaire prévisionnel sera consultable sur le site AURA. L'horaire définitif sera mis en ligne sur le même site le jeudi précédent la compétition (après clôture des engagements).
- Contact CSO pour cette compétition Jean Marc REVOL – voir coordonnées en fin de livret

MINIMA DE PARTICIPATION HORS LIGUE

Championnat Régional et pré-Régional Auvergne / Rhône-Alpes Lancers Hivernaux

Catégories	FEMMES			
	<i>SENIORS</i>	<i>ESPOIRS</i>	<i>JUNIORS</i>	<i>CADETTES</i>
Performance	Perf 2019 ou 2020 Hors AUV / R-A	Perf 2019 ou 2020 Hors AUV / R-A	Perf 2019 ou 2020 Hors AUV / R-A	Perf 2019 ou 2020 Hors AUV / R-A
Disque	29m00	28m00	27m00	26m00
Marteau	35m00	33m00	31m00	35m00
Javelot	29m00	28m00	27m00	29m00

Catégories	HOMMES			
	<i>SENIORS</i>	<i>ESPOIRS</i>	<i>JUNIORS</i>	<i>CADETS</i>
Performance	Perf 2019 ou 2020 Hors AUV / R-A	Perf 2019 ou 2020 Hors AUV / R-A	Perf 2019 ou 2020 Hors AUV / R-A	Perf 2019 ou 2020 Hors AUV / R-A
Disque	34m00	33m00	33m00	33m00
Marteau	39m00	37m00	39m00	41m00
Javelot	43m00	41m00	39m00	40m00

Minima H ZONES

Minima 2020

HOMMES - HIVER - ZONES AURA

Athlètes Masculins AURA saison en cours	CAM	JUM	ESM	SEM
	Zones AURA	Zones AURA	Zones AURA	Zones AURA
	LEV/VDR/ALP	LEV/VDR/ALP	LEV/VDR/ALP	LEV/VDR/ALP
50m	6"74	6"69	6"64	6"64
60m	8"04	7"94	7"84	7"84
200m	25"54	25"04	24"64	24"64
400m	Pas au programme	57"94	56"94	56"94
800m	Pas au programme	2'15"00	2'13"00	2'13"00
1500m	Pas au programme	Pas au programme	4'38"00	4'38"00
3000m	Pas au programme	Pas au programme	9'45"00	9'45"00
50m haies	8"50	8"50	8"50	8"50
60m haies	10"04	10"04	10"04	10"04
Hauteur	1m60	1m69	1m72	1m72
Perche	3m10	3m30	3m90	3m90
Longueur	5m45	5m55	5m70	5m70
Triple Saut	10m90	11m50	11m80	11m80
Poids	10m00	10m00	10m00	10m00
Marche	31'00	29'30	29'00	29'00
Heptathlon	3350 pts	3350 pts	3350 pts	3350 pts

Minima F ZONES

Minima 2020	FEMMES - HIVER - ZONES AURA				
	Athlètes	CAF	JUF	ESF	SEF
	Femmes AURA saison en cours	Zones AURA LEV/VDR/ALP	Zones AURA LEV/VDR/ALP	Zones AURA LEV/VDR/ALP	Zones AURA LEV/VDR/ALP
50m	7"34	7"34	7"24	7"24	
60m	8"94	8"94	8"84	8"84	
200m	29"94	29"54	28"94	28"94	
400m	Pas au programme	68"94	67"54	67"54	
800m	Pas au programme	2'44"00	2'42"00	2'42"00	
1500m	Pas au programme	Pas au programme	5'35"00	5'35"00	
3000m	Pas au programme	Pas au programme	11'50"00	11'50"00	
50m haies	9"20	9"40	9"20	9"20	
60m haies	10"84	10"84	10"74	10"74	
Hauteur	1m36	1m39	1m42	1m42	
Perche	2m30	2m40	2m50	2m50	
Longueur	4m45	4m55	4m65	4m65	
Triple Saut	9m10	9m30	9m70	9m70	
Poids	8m50	8m40	8m70	8m70	
Marche	20'00	19'30	19'00	19'00	
Pentathlon	1950 pts	1950 pts	2000 pts	2000 pts	

Minima H AURA

Minima 2020	HOMMES - HIVER - AURA				
	ATHLÈTES	CAM	JUM	ESM	SEM
Masculins AURA saison en cours	AURA	AURA	AURA	AURA	AURA
60m	7"94	7"84	7"74	7"74	
200m	24"84	24"54	24"14	24"14	
400m	Pas au programme	56"44	55"44	55"44	
800m	Pas au programme	2'11"00	2'08"00	2'07"00	
1500m	Pas au programme	Pas au programme	4'29"00	4'24"00	
3000m	Pas au programme	Pas au programme	9'15"00	9'15"00	
60m haies	9"84	9"94	9"94	9"84	
Hauteur	1m72	1m75	1m78	1m81	
Perche	3m30	3m60	4m10	4m20	
Longueur	5m80	5m90	6m00	6m10	
Triple Saut	11m70	12m20	12m30	12m60	
Poids	10m80	10m80	10m80	11m00	
Marche	30'00	27'30	27'00	26'30	
Heptathlon	3500 pts	3500 pts	3500 pts	3650 pts	

Minima F AURA

Minima 2020	FEMMES – HIVER - AURA			
	CAF	JUF	ESF	SEF
Athlètes				
Femmes				
AURA	AURA	AURA	AURA	AURA
saison en cours				
60m	8"84	8"74	8"64	8"64
200m	29"24	28"74	28"24	28"24
400m	Pas au programme	66"64	65"34	65"34
800m	Pas au programme	2'40"00	2'37"00	2'37"00
1500m	Pas au programme	Pas au programme	5'20"00	5'20"00
3000m	Pas au programme	Pas au programme	11'20"00	11'20"00
60m haies	10"64	10"84	10"64	10"64
Hauteur	1m42	1m45	1m48	1m48
Perche	2m50	2m60	2m60	2m60
Longueur	4m70	4m80	4m90	4m90
Triple Saut	9m80	10m00	10m20	10m20
Poids	9m00	8m80	9m00	9m00
Marche	19'00	18'30	18'00	18'00
Pentathlon	2100 pts	2100 pts	2200 pts	2200 pts

Minima H Hors-Ligue

Minima 2020	HOMMES - hors AURA			
	CAM	JUM	ESM	SEM
Masculins				
AURA	AURA saison-	AURA saison-	AURA saison-	AURA saison-
saison n-1	1	1	1	1
ou hors ligue	et hors AURA	et hors AURA	et hors AURA	et hors AURA
50m	6"54	6"44	6"34	6"34
60m	7"64	7"54	7"44	7"44
200m	23"94	23"54	23"24	23"24
400m	Pas au programme	53"94	52"94	52"94
800m	Pas au programme	2'04"14	2'02"14	2'02"14
1500m	Pas au programme	Pas au programme	4'14"00	4'14"00
3000m	Pas au programme	Pas au programme	9'15"00	9'15"00
50m haies	8"24	8"24	8"24	8"24
60m haies	9"24	9"24	9"24	9"24
Hauteur	1m80	1m83	1m87	1m87
Perche	3m90	4m10	4m60	4m60
Longueur	6m20	6m30	6m40	6m40
Triple Saut	12m80	13m10	13m40	13m40
Poids	12m20	12m00	12m00	12m00
Marche	27'30	26'00	25'30	25'30
Heptathlon	3850 pts	3900 pts	3950 pts	3950 pts

Minima F Hors-Ligue

Minima 2020	FEMMES - hors AURA			
	CAF	JUF	ESF	SEF
Féminins	CAF	JUF	ESF	SEF
AURA	AURA	AURA	AURA	AURA
saison n-1	Saison n-1	Saison n-1	Saison n-1	Saison n-1
ou hors ligue	et hors AURA	et hors AURA	et hors AURA	et hors AURA
50m	7"14	7"04	6"94	6"94
60m	8"54	8"34	8"24	8"24
200m	28"04	27"54	27"04	27"04
400m	Pas au programme	63"54	62"24	62"24
800m	Pas au programme	2'29"14	2'27"14	2'27"14
1500m	Pas au programme	Pas au programme	5'05"00	5'05"00
3000m	Pas au programme	Pas au programme	11'20"00	11'20"00
50m haies	8"94	8"94	8"64	8"64
60m haies	10"14	10"14	9"84	9"84
Hauteur	1m49	1m52	1m56	1m56
Perche	2m80	2m90	3m00	3m00
Longueur	5m00	5m10	5m20	5m20
Triple Saut	10m40	10m60	10m80	10m80
Poids	10m30	9m40	9m80	9m80
Marche	18'00	17'30	17'00	17'00
Pentathlon	2400 pts	2400 pts	2500 pts	2500 pts

Quotas de jury/club

Chaque club doit engager son jury en fonction du nombre d'athlètes inscrits :

L'inscription des jurys est obligatoire sur le site AURA avant 23h59, le mercredi précédent la compétition. Les juges s'inscrivant sur place ne seront pas assurés de bénéficier de la restauration

– **Compétitions d'Épreuves Combinées :**

- 1 à 2 athlètes : 1 officiel
- de 3 à 5 athlètes : 2 officiels
- de 6 à 9 athlètes : 3 officiels
- de 9 à 15 athlètes : 4 officiels
- 15 athlètes et + : 5 officiels

– **Compétitions de marche athlétique :**

- de 2 à 3 athlètes: 1 officiel
- de 4 à 6 athlètes : 2 officiels
- 7 athlètes et + : 3 officiels

– **Epreuves ouvertes durant les compétitions d'épreuves Combinées et marche athlétique :**

- de 3 à 7 athlètes: 1 officiel
- 8 athlètes et + : 2 officiels

– **Compétitions d'épreuves individuelles :**

- de 3 à 7 athlètes : 1 officiel
- de 8 à 16 athlètes : 2 officiels
- de 17 à 27 athlètes: 3 officiels
- de 28 à 50 athlètes: 4 officiels
- 51 athlètes et + : 5 officiels

– **Compétitions de Lancers hivernaux :**

- de 1 à 3 athlètes : 1 officiel
- de 4 à 10 athlètes : 2 officiels
- 11 athlètes et + : 3 officiels

Qualifications exceptionnelles

Des repêchages (Athlètes n'ayant pas réalisé les performances minimales requises) peuvent être accordés par la CSO AURA dans les conditions suivantes :

- Demande d'engagement en ligne à compléter au plus tard le lundi précédent la compétition :
Site AURA rubrique compétition / championnats
- Acquitter un droit de participation de 15 € par athlète (à l'ordre de la ligue Auvergne Rhône-Alpes d'Athlétisme).
- Une réponse sera faite au plus tard le mardi précédent la compétition, en tenant compte des engagés dans l'épreuve concernée et de la justification de la demande.

Match Inter-Ligues

CJ en salle



Match Inter-Ligues
En salle CJ : 9 février 2020
Lyon (Halle Stéphane DIAGANA - 4 rue Victor Schoelcher, 69009 Lyon)

1 - Présentation de l'épreuve :

Ce match prévu avec Le Piémont, et d'autres ligues FFA, concerne les cadets et juniors de la ligue AURA

2 - Conditions de participation pour les athlètes de la ligue AURA

- 2 équipes AURA sont constituées sur la base des résultats en salle 2020.
- Les athlètes seront présélectionnés à l'issue des Championnats de Zones.
- Suite aux réponses données, la sélection définitive sera effectuée et communiquée via le site AURA, l'e-mail des athlètes et copie aux clubs concernés

3 – informations complémentaires

- Les horaires et règlements seront consultables sur le site AURA et seront envoyées aux ligues participantes.
- Contact ligue pour cette compétition Grégory DUVAL – voir coordonnées en fin de livret
- Jurys : Aucun quota n'est imposé par club, mais il est souhaitable, que les clubs ayant des sélectionnés participent au jury constitué par la ligue.

CROSS



Championnats Régionaux de Relais-Cross 21 Décembre 2019 à Firminy (42)

1 - Présentation de l'épreuve :

Ce championnat régional est organisé dans le cadre du Cross Régional Guy Dalban à Firminy. Cette épreuve est mixte, le format est le suivant : 4 coureurs (2 hommes et 2 femmes) se relayant sur une boucle d'environ 2km. L'ordre des coureurs est imposé :

- Masculin - Féminin – Masculin – Féminin pour les années paires (donc 2020)
- Féminin – Masculin – Féminin – Masculin pour les années impaires

Une course sera au programme mais deux classements seront effectués :

- Un pour le classement U20 (cadets et juniors) avec l'obligation d'avoir au moins un cadet ou une cadette.
- Le second pour les équipes TTC. L'équipe pourra se composer d'athlètes allant de la catégorie juniors à masters.

Ce championnat est qualificatif pour les championnats de France de Cross de Relais.

2 - Conditions de participation :

Engagement de l'équipe en ligne sur le site AURA (Avant le mercredi 18 Décembre 2019).

3 – Qualification aux Championnats de France :

- Les 3 meilleures équipes U20 du championnat AURA de relais cross à Firminy.
- Les 4 meilleures équipes seniors sur ce même championnat.

4 – informations complémentaires

- Les horaires et règlements seront consultables sur le site AURA.
- Pour le championnat régional, un même club pourra engager plusieurs équipes. Seule la première équipe classée d'un même club dans chaque catégorie pourra être qualifiée.
- Pour les Championnats de France, les athlètes prenant part au relais le samedi pourront également courir le dimanche sur leurs courses respectives.
- Contact ligue pour cette compétition Michel CLAIRE et Alain BONARDI – voir coordonnées en fin de livret.

Pré-régionaux de cross – ¼ finale du championnat de France 2 février 2020

3 Zones

Loire et volcans : Mably (42) - Vallée du Rhône : Valence (26) – Alpes : Pontcharra (73)

1 - Présentation de l'épreuve :

Cross organisés sur 3 sites

- Championnat **Loire et Volcans à Mably** pour les comités 03, 15, 42, 43 et 63
- Championnat **Vallée du Rhône à Valence** pour les comités 01,07-26 et 69
- Championnat des **Alpes à Pontcharra** pour les comités 38, 73 et 74

Classements individuels et par équipes de club (4 athlètes) dans chacune des catégories.

Cette épreuve est l'ultime étape des championnats individuels et par équipe de cross Benjamins et par équipe de club en minimes. Elle est qualificative pour le championnat Auvergne Rhône-Alpes de cross à titre individuel en MI CA JU ES SE MA et cross court et par équipe en CA JU MAM cross court et cross long.

2 - Conditions de participation :

- Athlètes ayant participé aux départementaux de cross 2020

Confirmation d'engagements en ligne sur le site AURA, à effectuer par les responsables de club, pour tous les athlètes, titulaires d'une licence compétition, ayant été classés lors des championnats départementaux de cross 2019- date limite mercredi 29 janvier 2020 23h59.

- Athlètes n'ayant pas participé aux départementaux de cross 2020

Engagements gratuits en ligne sur le site AURA par les responsables des clubs jusqu'à la date limite du mercredi 29 janvier 2020 23h59.

A partir du jeudi 30 janvier, toute autre demande de qualification exceptionnelle devra être accompagnée d'un chèque de 15 € à l'ordre de la ligue Auvergne Rhône-Alpes d'athlétisme.

3 - Autres informations :

>Les équipes sont constituées automatiquement en prenant en compte l'ordre d'arrivée.

>Pour les cross courts, seules les catégories espoirs, seniors et masters peuvent être engagées.

>Pas de dépôt d'équipe à l'avance.

>Pas de dérogation pour permutation de zone.

>Possibilité d'engagement hors concours (non qualificatif pour le tour suivant) pour des athlètes Cadets à Masters, hors ligue, titulaires d'une licence compétition 2020 étudiant ou travaillant dans la région.

Demandes à effectuer par e-mail à la CSO AURA

>Les horaires seront consultables sur le site AURA.

>Contact CSO pour cette compétition Michel CLAIRE et Alain BONARDI – voir coordonnées en fin de livret

Championnat Auvergne Rhône-Alpes de cross – 1/2 finale du Championnat de France – Challenge Bobin Intercomités minimes 16 février 2020 à Valence (26)

1 - Présentation de l'épreuve :

Ce championnat régional est support des ½ finales du championnat de France de cross.

Classements individuels MIF/CAF/JUF/ESF/SEF/MAF/CCF et MIM/CAM/JUM/ESM/SEM/MAM/CCM

Classement par équipes de club (4 athlètes) CAF/JUF/CLF/CCF et CAM/JUM/CLM/CCM/MAM.

Classement par équipes de comité MIF (8 athlètes) MIM (8 athlètes) + mixte MIF/MIM (6+6 athlètes).

Cette épreuve est qualificative pour le championnat de France cross.

2 - Conditions de participation :

Nombre d'équipes qualifiées suite aux Championnats de Zones de cross

Pour chacune des 3 Zones :	6 CAM,	5 CAF
	5 JUM,	4 JUF
	5 CCM,	5 CCF
	7 CLM,	6 CLF
	7 MAM	

Le nombre d'athlètes retenus pour le classement d'une équipe est de 4, les 5e et 6e arrivants font partie de cette équipe, les suivants seront considérés comme individuels.

Nombre d'individuels qualifiés suite aux Championnats de Zones de cross

Sont considérés comme participants à titre individuel, les athlètes qui sont :

- Soit ressortissants d'un club n'ayant pas d'équipe qualifiée ;
- Soit ressortissants d'un club ayant une équipe qualifiée mais ne faisant pas partie de la composition d'équipe issue du championnat régional (6 athlètes).

Pour chacune des 3 zones :

- Dans chaque course, (sauf course femmes Élite, Espoirs et vétérans), les **20 premiers arrivants** ne faisant pas partie des équipes seront qualifiés aux championnats régionaux AURA, 1/2 finales des Championnats de France.

- Pour la course femmes Élite, Espoirs et vétérans, les **40 premiers arrivants** ne faisant pas partie des équipes qualifiées, seront qualifiés aux championnats régionaux AURA, 1/2 finales des Championnats de France

Cas particuliers Espoirs (H&F) et Masters F :

Ces athlètes courront dans la course Élite et participeront aux classements individuels et par équipes Élite, leur catégorie et leur classement seront dûment mentionnés en face de leur nom.

En complément des places qualificatives mentionnées ci-dessus, les Espoirs (H & F) terminant dans les trois premiers quarts du classement toutes catégories confondues des arrivants des pré régionaux de cross, seront également qualifiés pour les 1/2 finales des Championnats de France. De plus, un classement individuel Espoirs (H & F) et Masters (F) sera extrait du classement Élite (à l'exception du cross court, H. ou F., pour lequel il n'y aura qu'un seul classement).

3 - CHALLENGE ROBERT BOBIN

- Ce Challenge interdépartemental est réservé aux minimes.
- Chaque Comité pourra engager une sélection de 8 à 20 minimes filles et 8 à 20 minimes garçons.
- Cette rencontre se déroulera dans le cadre du championnat régional de cross, ½ finales du championnat de France et se déroulera durant les courses minimes pour lesquelles des athlètes ont été qualifiés à titre individuel. Ces athlètes pourront bien évidemment être intégrés à l'équipe de leur comité.
- 3 Challenges seront délivrés : Classement féminin, classement masculin, classement mixte.
- Classement par sexe : Les 8 premiers marquent les points, une équipe 2 sera classée si au moins 16 athlètes terminent l'épreuve.
- Classement mixte : les 6 premiers garçons + les 6 premières filles marquent les points (classement mixte).
- Les 3 premières équipes Minimes Filles, Minimes garçons et mixtes seront récompensées.
- En individuels, les 3 premières Minimes Filles et les 3 premiers Minimes garçons seront récompensés.
- Obligation de porter un maillot aux couleurs de son comité (sauf pour les qualifiés individuels ne faisant pas partie d'une équipe de comité).

4 - Engagements et Informations complémentaires:

- Tous les participants doivent être à jour de leur licence au plus tard la veille de la compétition.
- Seules les licences « compétitions » sont autorisées.
- Seuls les Masters masculins peuvent concourir avec les Seniors / Espoirs masculins (cross court)
- Les équipes 2 entrant dans les quotas des équipes qualifiées seront invitées à participer à la demi-finale du championnat de France de cross. Cette équipe est alors qualifiée en équipe supplémentaire.
- Les compositions d'équipes ne sont pas déposées à l'avance. Elles sont constituées automatiquement à l'issue de la course avec les 4 premiers arrivants du club (en respectant la règle de 1 muté et étranger). Les 5ème et 6ème arrivants font partie de l'équipe mais ne comptent pas dans les points.
- En cas d'absence d'un équipier lors des championnats de zones, il faut remplir une demande de qualification exceptionnelle :
 - gratuite pour le remplacement d'un ou plusieurs athlètes qualifiés par équipe.
 - gratuite pour l'ajout d'un athlète dans une équipe ayant 4 ou 5 QE
 - gratuite pour l'ajout de 2 athlètes dans une équipe ayant 4 QE
 - payante (15€) pour l'ajout d'un athlète alors que l'équipe compte déjà 6 QE
- Les athlètes qualifiés sont engagés par défaut, les clubs doivent désengager en ligne ceux qui ne participent pas au plus tard le mercredi 12 février 2020 23h59.
- Possibilité d'engagement hors concours (non qualificatif pour le tour suivant) pour des athlètes Cadets à Masters, hors ligue, titulaires d'une licence compétition 2020, étudiant ou travaillant dans la région. Demandes à effectuer par e-mail à la CSO AURA
- Les horaires seront consultables sur le site AURA.
- Contact CSO pour cette compétition Michel CLAIRE et Alain BONARDI – voir coordonnées en fin de livret

5- Qualification au championnat de France pour les athlètes AURA

Equipes AURA :

Hommes : 2 MAM, 6 CLM, 5 CCM, 5 JUM, 5 CAM,
Femmes : 5 CLF, 4 CCF, 6 JUF et 6 CAF

Individuels AURA :

Hommes : 25 MAM, 31 TC + 11 ESM hors TC au CLM, 32 CCM, 39 JUM et 31 CAM
Femmes : 32 TC + 13 ESF et 9 MAF hors TC au CLF, 24 CCF, 31 JUF et 35 CAF

Contacts CSO



Nom	Prénom	Fonction	Tél	Adresse mail
CLAIRE	Michel	Président CSO AURA	06.20.97.09.80	michelclairevz@gmail.com
MARIE	Jean-Claude	Epreuves combinées	06.21.06.39.40	mariehardy2@wanadoo.fr
MOREL	Michel		06.86.46.98.23	mimi-morel@orange.fr
GUILLON	Pierre	Lancers Hivernaux	06.81.60.95.30	guillonpierre@wanadoo.fr
REVOL	Jean-Marc		06.50.21.07.18	jeanmarc.revol@yahoo.fr
BELLEVEGUE	Louis	Masters	06.74.05.97.97	lbellevogue@wanadoo.fr
LAURON	Thierry	CT compétitions	06.62.54.15.27	thierry.lauron@athlelara.com
LOIRAT	Fabien	Prépa. Compétitions	06.31.19.69.19	fabien.loirat@athlelara.com
DUVAL	Grégory	Match inter-ligues CJ	06.70.19.65.33	gregory.duval@athlelara.com
BONARDI	Alain	CTS	06.76.06.66.93	alain-bonardi@wanadoo.fr

Informations CSO



En cas de problème lié à une organisation (ex : conditions météorologiques perturbant les déplacements ou l'organisation de l'épreuve), la CSO AURA indiquera sur **le site AURA** les adaptations proposées pour les qualifications et engagements aux épreuves qui en découlent.

Pour la bonne gestion et le bon déroulement des compétitions il est demandé aux dirigeants de clubs, officiels, entraîneurs et athlètes :

- de respecter les délais d'inscription,
- d'engager les athlètes uniquement sur les épreuves auxquelles ils participeront,
- de respecter les quotas de jury,
- d'officier sur la totalité de la journée concernée
- de se chauffer sur les installations couvertes d'une paire de baskets propres (chaussures de ville et chaussures à talons interdites)
- de laisser les installations sportives et annexes propres, retirer les marques au sol, les déchets dans les tribunes ou sur la piste, d'utiliser les poubelles de tri-sélectifs ...

Les coaches doivent gérer les athlètes depuis les tribunes, la courside ou les zones prévues à cet effet. Dans ce dernier cas, nécessité de quitter les zones qui leurs sont réservées une fois les épreuves terminées.

Le jury, à la fin de chaque concours, doit s'assurer de la propreté de l'aire de concours et ramener au local tout le matériel utilisé, y compris les starting-blocks, les planches d'appel, barres, toises....